

COMMUNE DE



Résolution N° 28/2017  
Séance du 14 juin 2017

**Résolution relative à la 1<sup>e</sup> mise à jour du plan directeur cantonal 2030 et  
au projet de schéma directeur cantonal *Genève 2030***

Vu la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 9 février 2017 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,

Vu les résolutions adoptées le 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatives au Plan directeur Cantonal et l'approbation sous réserves par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 nécessitant la mise à jour sur laquelle le conseil est appelé à se prononcer,

vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 11 avril 2017

vu les travaux de la commission Aménagement du 24 mai 2017,

vu le rapport établi suite à cette commission,

vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,

vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'évolution positive par rapport à la version adoptée actuellement, en particulier pour les éléments en lien avec les fiches relatives à l'urbanisation et à l'espace rural, mais vu les problématiques particulièrement conséquentes pour la commune des fiches A12 et B03

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 12 voix pour et une abstention,

De préavisier défavorablement le projet du schéma directeur cantonal *Genève 2030* avec les réserves et remarques suivantes :

### Préambule :

Notre Conseil municipal se détermine principalement sur les éléments touchant notre commune, qui a un caractère rural fortement marqué, que nous souhaitons préserver :

- village au centre de la commune;
- zone agricole cultivée encerclant le village.

Nous rappelons les résolutions du Conseil municipal du 15 mai 1997 et 1<sup>er</sup> décembre 2011 concernant le plan directeur cantonal et :

- soulignons que les autorités puplingeaises sont favorables à la construction de nouveaux logements pour autant qu'elle soit compatible avec l'aspect villageois et que tout déclassement prévoie une certaine densité (type 4B ou 4A) et de conception architecturale en harmonie avec le caractère rural des lieux;
- demandons que tout projet de déclassement soit prévu depuis le centre du village, comme rappelé au travers de notre plan directeur communal 2009;
- rappelons que le plan directeur communal 2009 permet une augmentation de 30% du nombre de logements sur notre commune (dont 50% de logements sociaux), dont la majorité de ce potentiel vient d'être réalisé ;
- demandons que l'urbanisation s'arrête à une limite claire, à savoir la route de Mon Idée, limite recommandée par les experts mandatés dans le cadre du PACA Genève – Eaux-Vives – Annemasse.

Ces éléments sont inscrits dans notre plan directeur communal 2009 et son image directrice.

La mise à jour concerne essentiellement les thématiques de dimensionnement de la zone à bâtir, la protection des SDA et la coordination urbanisation-transports, thématiques qui impactent directement notre commune.

Malgré le fait que notre commune approuve l'évolution positive d'un certain nombre d'éléments, nous préavisons défavorablement le projet de schéma directeur cantonal *Genève 2030* en raison des points suivants :

A05 et A12 – développement du site pénitentiaire

B03 – tracé du boucllement autoroutier de la traversée du lac

### **Urbanisation**

#### *A05 - Mettre en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole*

Notre commune est particulièrement impactée, étant concernée par quatre projets mentionnés en page 92.

Les Brolliets MZ29908 : la commune soutient ce déclassement et tient également à en être un acteur majeur. Outre les parcelles appartenant à la commune, la fondation de la commune de Puplinge pour le logement a signé des promesses d'achat permettant ainsi de maîtriser plus de 50% du périmètre. Il a également été admis une densification accrue avec un IUS passant de 0.8 à 1.0, mais pour autant que l'architecture des bâtiments soit conforme au caractère rural de notre village.

Brenaz II MZ29944 : La commune s'interroge sur les conséquences du refus de déclassement voté par le Grand-Conseil, alors que le Canton a déjà construit sur les terrains concernés. Les aménagements réalisés sont donc, actuellement, en infraction avec les dispositions légales.

Les Dardelles MZ29945 : La commune regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas approché d'autres cantons pour y construire en partenariat et de manière plus judicieuse un établissement de détention nécessitant de grandes emprises sur la zone agricole. Le Conseil municipal constate toutefois que le périmètre désormais projeté est redimensionné par rapport à celui prévu il y a quelques années et est proche de celui fixé dans sa résolution 12/2013 du 13 juin 2013

Les Brolliets Est : Le Conseil Municipal constate la volonté du canton d'urbaniser de nouveaux secteurs à l'est du village, en remplacement du périmètre mentionné dans le plan directeur de 2011, par un grand cercle à l'est du village. Il admet ce principe comprenant une part de logements et des terrains de sports. Ce périmètre fera partie des éléments à étudier et à planifier aussi bien financièrement qu'en termes d'aménagement du territoire et de mobilité, et ce dans le cadre de la prochaine mise à jour du plan directeur communal.

Le conseil prend acte avec satisfaction que le projet « Grand-Pré – Mon-Ideé » ne figure plus dans les projets envisagés à l'horizon 2030.

#### A06 - Gérer l'évolution des villages dans l'espace rural

Nous regrettons de constater que notre commune n'est plus mentionnée dans cette fiche, alors que notre village a clairement les caractéristiques d'un village, dont la moitié de la zone constructible est en Z4B protégée et est entouré de terrains cultivés et en zone agricole.

Nous demandons à être mentionnés sur cette fiche, de manière notamment à nous permettre de mettre à jour notre règlement des constructions de la zone protégée.

#### A07 et A08 – Optimiser la localisation des activités et densifier les zones industrielles

L'absence de projet avec activités dans le secteur Arve-Lac, mis à part la Pallanterie et la volonté d'y réaliser en grande partie des développements de logements accentuerait encore plus le déséquilibre entre les rives droite et gauche avec pour conséquence une augmentation des mouvements pendulaires. Il est nécessaire de créer des emplois également dans le secteur des 3 chênes qui ont vu leurs zones industrielles se réduire, de favoriser la mixité emplois-logements et de développer les transports publics de manière encore plus conséquente que prévu.

#### A11 - Développer le réseau des espaces verts et publics

Nous demandons que l'urbanisation s'arrête à une limite claire, à savoir la route de Mon Idée, limite recommandée par les experts mandatés dans le cadre du PACA Genève – Eaux-Vives – Annemasse. Il convient d'enlever la mention « Pimpling » car les Communaux d'Ambilly sont sur la commune de Thônex. Il est nécessaire pour les futurs habitants et pour des questions paysagère et faunistique de mettre en œuvre la pénétrante de verdure identifiée par l'actuel plan directeur cantonal et reprise par notre plan directeur communal fiche 9 « Pont-Bochet vers Foron ».

#### A12 - Planification d'équipements publics

Nous considérons que notre commune a déjà été fortement impactée par le développement des sites pénitentiaires sur son territoire et regrettons le projet de créer un établissement pénitentiaire supplémentaire.

### A13 - Planification d'équipements sportifs

Le développement de MICA augmentera les besoins dans ce domaine et accentuera encore plus la pression sur nos propres structures, qui sont déjà trop sollicitées. Nous accueillons avec satisfaction la possibilité de prévoir de nouveaux équipements sportifs et de loisirs dans le périmètre « Brolliets-Est ». Nous étudierons ceci dans la révision prochaine de notre plan directeur.

### A14 - Jardins familiaux et plantages urbains

Notre commune est favorable et a procédé à la réalisation de plantages à l'intérieur de la zone constructible. Toutefois elle est défavorable à de nouveaux jardins familiaux en zone agricole, qui causent de la pollution des sols, des problèmes de circulation (voitures empruntant et stationnant sur les chemins agricoles) et dont les cabanons se transforment en résidence de week-end, voire sont habités.

### A15 – Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Outre de nouveaux quartiers récemment construits et des développements sur la zone agricole la pression s'exerçant sur la zone 4B protégée est forte. Près de la moitié de notre village est située en zone 4B protégée et nous demandons à pouvoir mettre à jour notre règlement des constructions, notamment adopter rapidement un plan de site. Il n'est pas possible en effet de devoir assumer à la fois de forts développements planifiés (augmentation de 25% de la population ces 2 dernières années, plus 10% environ d'ici moins de 3 ans, plus de nouveaux projets prévus sur la fiche A05) et une densification accrue de notre zone protégée.

### A17 – Mettre en œuvre les grands projets

Le Conseil municipal prend acte avec satisfaction que le projet « Grand-Pré – Mon-Idee » ne figure plus dans les projets envisagés à l'horizon 2030.

Vu les efforts d'urbanisation de la commune de Puplinge tant par l'accueil d'infrastructures cantonales que par la création de logements en zone de développement, le Conseil municipal confirme sa demande de voir ce projet supprimé et que la route de Mon-Idee reste clairement la limite de l'urbanisation.

### A19 – Consolider et développer les centres régionaux

Sur le principe nous sommes favorables à cette volonté. Le développement de ces centres est justifié en principe notamment par des transports publics performants. Le secteur Arve-Lac comporte notamment les centres de Vézenaz, de la Pallanterie, de Chêne et Annemasse en France voisine. Il est indispensable que des transports publics performants relient ces centres entre eux et avec la région. Nous demandons que des dessertes efficaces en transports publics des communes Arve-Lac vers Vézenaz et la gare d'Annemasse soient enfin développées.

## **Mobilité**

### B01 - Développer le réseau ferroviaire pour le transport de voyageurs

Nous sommes très favorables au développement d'un réseau ferroviaire structurant notre agglomération. Il convient d'étudier rapidement la réalisation et la mise en fonction avant 2030 de la « raquette » permettant une liaison directe entre la rive gauche et l'Aéroport, puis La Plaine et le Pays de Gex et par conséquent de bénéficier pleinement des potentiels du CEVA.

### B02 - Renforcer le réseau TC structurant

Nous sommes très favorables à l'évolution des transports collectifs tels que prévus dans ces fiches.

Nous saluons la volonté de réaliser un axe fort circulaire pour la desserte de Chêne, et de l'agglomération d'Annemasse, toutefois des liaisons TC transversales doivent absolument être créées dans le secteur Arve-Lac pour relier les localités rurales et les Trois-Chêne avec Vézenaz et Annemasse ainsi que pour relier les communes du bord du lac avec les Trois-Chêne. A ce sujet nous invitons le Canton à mettre en œuvre les demandes des communes Arve-Lac formulées dans le cadre du projet de plan d'action des Transports Collectifs.

### B03 - Optimiser et compléter le réseau routier et autoroutier

La commune de Puplinge s'oppose au tracé du bouclage autoroutier sur la Rive gauche tel que proposé, pour le moment, par le Canton, pour les raisons suivantes :

La commune, en partenariat avec les communes du bassin de la Seymaz, tient à faire part de sa ferme opposition au tracé du bouclage autoroutier de la traversée du lac tel qu'il est défini dans cette version du Plan directeur cantonal (PDCn) 2030, version 2016.

Notre profond mécontentement vient du fait que ce tracé n'a pas été discuté avec les communes concernées, qu'elles soient suisses ou françaises. Cette traversée du lac, annoncée comme un principe, devait mener à un débat sur le futur tracé de la Rive Gauche autour de plusieurs alternatives possibles comprenant une consultation avec les partenaires impliqués. Ceci n'a pas été le cas. Nous insistons sur la prise en compte d'une cohérence régionale.

Cela n'est pas acceptable et nous demandons fermement que les autorités politiques concernées, suisses et françaises, soient entendues et consultées sérieusement dans le respect des habitants de cette région, de son environnement et de son agriculture.

Ce projet de bouclage autoroutier prévoit un axe de circulation fort, portant atteinte à des sites remarquables, poumon vert de la Rive Gauche et du Canton. En choisissant ce tracé trop proche de la ville, il n'est pas tenu compte de la réalité de l'agglomération transfrontalière. Le positionnement des échangeurs de Rouelbeau et de Puplinge vont induire un fort trafic transfrontalier dans nos villages, un véritable appel d'air pour accéder à l'autoroute, ce qui péjorera sans conteste la qualité de vie rurale de notre région et de son environnement (dangerosité, pollution, bruits etc...). Les rues étroites de notre village, déjà saturées, ne pourraient pas intégrer ce trafic supplémentaire.

Toutes les communes françaises concernées partagent notre vision et s'inquiètent pour ce tracé qui ne prend pas en compte la problématique de la mobilité de l'agglomération dans son entier mais se contente de proposer une solution pour préserver et satisfaire le centre d'agglomération. Cela n'est pas acceptable. Les flux de véhicules qui envahiront nos villages (Corsier, Meinier, Gy, Jussy, Puplinge, Presinge et même Chouxex) traverseront en amont les localités françaises frontalières, impactant doublement les mêmes problèmes que ceux cités précédemment.

C'est pourquoi, nous demandons à nos autorités cantonales de reconsidérer le tracé tel qu'il est annoncé dans le PDCantonal et de mettre à l'étude une variante crédible qui contournerait

l'agglomération (et non la ville) et qui s'accrocherait sur le réseau français sur la 2x2 voies au niveau du carrefour des Chasseurs ou vers Machilly, là où se raccordera la future autoroute vers Thonon dont la mise en service est prévue pour 2022.

Dans ses « Objectifs transversaux », il apparaît que l'Etat a la volonté de renforcer la coopération avec les communes et de privilégier une large concertation associant élus, représentants de la société civile ainsi que l'ensemble des acteurs concernés. Nous considérons qu'il s'agit d'un volet primordial dans la gestion des politiques de développement et que cela mérite à cet égard, d'être activé pleinement. Les sensibilités locales doivent être entendues et intégrées dans les programmes, garantissant ainsi à nos populations qu'elles seront au centre de nos préoccupations. Cette problématique du bouclage autoroutier et de son tracé sur la Rive Gauche doivent être la preuve par l'acte que ces intentions politiques ne resteront pas des vœux pieux.

#### *B04 - Mener une politique coordonnée du stationnement*

Nous rappelons que la réalisation d'un P+R en bordure de la route de Mon-Idée, desservi efficacement par les transports collectifs, est une nécessité et son étude devrait être rapidement entreprise, ceci en complément de P+R à réaliser dans l'ensemble des gares du futur Léman Express.

#### *B05 - Promouvoir la mobilité douce*

La commune est favorable au développement par le Canton d'un réseau cohérent de mobilité douce, en particulier celle à prévoir entre le village et la gare d'Annemasse, ainsi qu'avec les communes des Trois Chêne.

### Espace rural

#### *C01 - Préserver les espaces de production agricole et garantir les surfaces d'assolement et*

#### *C02 – Maitriser les impacts des extensions urbaines sur la zone agricole*

Le maintien d'une agriculture de proximité est vital et des mesures doivent être prises dans ce domaine. L'espace agricole a un rôle environnemental et sociétal majeur à jouer. Les conséquences d'une urbanisation à proximité de zones cultivées doivent être soigneusement étudiées, car une pression s'exerce sur les surfaces agricoles et malheureusement de nombreuses personnes ne respectent pas les cultures et, de plus, laissent divaguer les chiens.

Les nombreux projets envisagés sur et à proximité de notre commune occasionneront de très fortes nuisances aux agriculteurs nécessitant l'étude préalable de mesures de protection.

Une densification de la 5<sup>ème</sup> zone (villas) et des densifications urbaines offrent un potentiel qui permettrait de limiter fortement l'impact sur les surfaces agricoles cultivées.

Depuis de nombreuses années la commune constate et signale des abus en zone agricole et regrette l'inaction des services concernés. La protection des SDA et l'agriculture de proximité nécessite de protéger efficacement le territoire destiné aux cultures, en particulier de se donner les moyens d'éviter un mitage du territoire agricole (suppression des cabanes, dépôts d'entreprises, des soit disant jardins familiaux et autres) qui compromettent les cultures et enlaidissent le paysage.

### C03 – Soutenir le développement de l'activité agricole locale

La commune appelle de ses vœux le développement de certains équipements permettant le développement d'une agriculture de proximité durable, par exemple hangar collectif ou maison du terroir.

### C04 - Construire une politique du paysage

Les communes de Choulex, Presinge, Puplinge et Vandoeuvres développent un réseau agro-environnemental commun, qu'il conviendrait de citer en mentionnant "information préalable" comme état de coordination. La commune soutient et souhaite que les aménagements paysagers en limite du quartier MICA, par ailleurs prévus dans le plan directeur communal, soient réalisés rapidement.

### C06 Préserver et reconstituer les continuités biologiques

Les projets de bouclage autoroutier de la traversée du lac et de développement des établissements pénitentiaires sont en contradiction totale avec cette ambition.

Nous saluons la volonté de préservation et de développement d'un corridor paysager et faunistique pour mettre en réseau les entités naturelles du Foron et de la Seymaz. Nous rappelons que des mesures sont à prendre contre les nombreux dépôts et constructions illégaux en zone agricole.

### C07 - Garantir l'espace minimal des cours d'eau et poursuivre le programme de renaturation

Puplinge est très favorable à la mise en œuvre des mesures de renaturation de la Seymaz et du Foron, tant pour des questions environnementales que pour la sécurité.

## **Approvisionnement, élimination, risques**

Notre commune est très favorable aux mesures prévues dans ces fiches. Nous notons que plusieurs sondages géothermiques sont en projet, et que s'ils sont favorables, un réseau thermique devrait être réalisé pour apporter cette énergie aux principaux utilisateurs.

Le projet de « digue de protection contre les crues » n'est pas le terme approprié, mais la renaturation du Foron est cohérente, absolument indispensable et répond aux besoins de protection des habitants de part et d'autre de la rivière.

## **Grands Projets**

### P 05 – Communaux d'Ambilly

Nous notons avec satisfaction que ce projet ne concerne que la commune de Thônex, soit la zone urbanisée située au sud-ouest de la route de Mon-Idée qui est et doit rester la limite claire entre la ville et la campagne. Il va toutefois de soi que la pression sur les milieux naturels et agricoles situés sur notre commune sera forte et qu'il est nécessaire que les désirs de délasserment et de promenade des futurs habitants de ce quartier ne se fasse pas au détriment de l'outil de travail des agriculteurs que constituent les champs et grandes cultures, ce qui implique l'étude préalable de mesures de protection.

Même si aucune urbanisation des Grand-Pré n'est prévue dans le projet, il est indispensable, en coordination avec les paysans concernés, de mettre en œuvre le cordon paysager reliant le Foron à la Seymaz.



